

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1829

29 août 2007

SOMMAIRE

Aequi-Libria Associates S.A.	87788	Lotri International S.A.	87792
Altamira Holdings S.A.	87781	LuxCruisers	87778
Atlas Investment Company 1 S.à r.l.	87762	Merrill Lynch International Investment Funds	87780
Atmosfaehr S.A.H.	87788	Merrill Lynch Master Series	87786
Banque Safra - Luxembourg	87784	Ondafin S.A.	87787
Bouwegaass SA	87784	Pearls Invest S.à r.l.	87746
Cerix Holding S.A.	87785	PEH Sicav	87786
Cram S.A.	87788	Pubart S.à r.l.	87762
Décharge FRIIDHAFF s.à.r.l.	87749	Radical Mode S.à r.l.	87760
EPX Holding SAH	87760	Rasec International	87791
Erik Info Management S.A.	87780	S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine)	87754
Etamine S.à r.l.	87781	S.A. Gestion Foncière	87746
Evraz Group S.A.	87792	Samaro Holdings S.A.	87782
FleetCor Technologies Operating Compa- ny - CFN Holding Co	87750	S.C Trans S.à.r.l.	87788
Gand Lux S.à r.l.	87754	Sequr S.A.	87780
Gesteam S.à r.l.	87787	Sita Software SA	87790
GI Solutions s.à.r.l.	87778	Socafe s.à r.l.	87792
Gramado Holding S.A.	87782	Springwind Holdings S.à r.l.	87746
Hesper S.A.	87785	Sunford Investment S.à r.l.	87790
Hesper S.A.	87783	Terbex Holding S.A.	87787
Idaxis Investment S.à r.l.	87769	Trans Action Lux S.A.	87783
Ideal Invest Sicav	87785	Victoria Promotion Immobilière	87762
Lainière Luxembourg S.A.	87749	W.P.M.	87779
L & N S.A.	87754		

S.A. Gestion Foncière, Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 37.480.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085821/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05923. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

**Pearls Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Springwind Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 127.682.

In the year two thousand and seven on the 29th day of June.

Before us, Maître Jacques Delvaux, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461;

2) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461;

3) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

4) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

5) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

Hereby represented by Mrs Stella Le Cras having a professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of fivetwo proxies established on 29 June 2007.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing parties are the existing shareholders of (the «Shareholders») of SPRINGWIND HOLDINGS S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 127 682, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jacques Delvaux, dated 19 March 2007, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and have knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Shareholders have decided in extraordinary general meeting to deliberate on the points of the following

Agenda:

(1) Change of the corporate name of the Company, and subsequent amendment of the provisions of «Article 4 - Denomination» of the Articles of Association of the Company, which shall thereafter be read as follows:

« **Art. 4. Denomination.** The Company shall have the denomination PEARLS INVEST S.à r.l.»

(2) Appointment of CORPORATE FINANCE CONSULT BVBA as additional director of the Company;

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the corporate name of the Company into PEARLS INVEST S.à r.l. and to restate «Article 4 - Denomination» of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

« **Art. 4. Denomination.** The Company shall have the denomination PEARLS INVEST S.à r.l.»

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint CORPORATE FINANCE CONSULT BVBA, a company having its registered office at Brabantdam 74 C, B-9000 Gent, represented by Mr. Steven Buyse, as additional director of the Company for an undetermined period of time.

Closure of the meeting - Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461;

2) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461;

3) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393;

4) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393;

5) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393;

Ci-après représentées par Mme Stella Le Cras, employée privée, demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé données le 29 juin 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les parties comparantes sont les associés existants (les «Associés») de SPRINGWIND HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 682, constituée selon acte notarié du notaire Maître Jacques Delvaux, en date du 19 Mars 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le capital social étant entièrement présent ou représenté à la présente assemblée et les Associés, présents ou représentés, déclarent avoir eu et prises connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.

- Que les Associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé de délibérer sur les points suivants l'ordre du jour:

Ordre du jour:

(1) Modification de la dénomination sociale de la Société et conséquente modification des dispositions de l'«Article 4 - Dénomination» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: PEARLS INVEST S.à r.l.»

(2) Nomination de CORPORATE FINANCE CONSULT BVBA comme nouveau gérant de la Société.

- Que la présente assemblée, au sein de laquelle est présente ou représentée l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et est compétente pour délibérer sur tous les points de l'agenda.

- Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de changer la dénomination de la Société en PEARLS INVEST S.à r.l. et de modifier l'«Article 4 - Dénomination» des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: PEARLS INVEST S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer CORPORATE FINANCE CONSULT BVBA, une société belge ayant son siège social à Brabantdam 74 C, B-9000 Gent, représentée par M. Steven Buyse, comme nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Clôture de l'assemblée - Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à € 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les noms, prénoms, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. Le Cras, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007. LAC/2007/15978. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087236/208/150.

(070097228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Lainière Luxembourg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 45.650.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085825/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03312. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Décharge FRIIDHAFF s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, rue de Cruchten.
R.C.S. Luxembourg B 110.186.

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert Heirens, ingénieur-technicien, demeurant à L-7593 Beringen, 17, rue Wenzel,
 - 2.- Monsieur Frank Schuller, ingénieur, demeurant à L-7594 Beringen, 9, rue des Noyers,
 - 3.- Monsieur Robert Mathes, employé privé, demeurant à L-5495 Wintrange, 52B, Waistroos,
- agissant tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de Monsieur Georges Wickler, entrepreneur, demeurant à L-9289 Diekirch, 17, rue F-J Vannerus,
- en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 juillet 2007,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire et les parties restera annexée aux présentes pour être formalisée en même temps,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- la société à responsabilité limitée DECHARGE FRIIDHAFF S. à r.l., avec siège social à L-7738 Colmar-Berg, rue de Cruchten, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.186, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Marc Cravatte, de résidence à Ettelbruck, en date du 21 février 1997, publié au Mémorial C numéro 351 du 4 juillet 1997 et ses statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par ledit notaire Marc Cravatte, en date du 3 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 940 du 9 décembre 1999,

2.- le capital social de la prédite société s'élève à cinq cent mille francs (500.000,-) soit actuellement douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, soit actuellement vingt-quatre euros soixante-dix neuf cents (€ 24,79) souscrites comme suit:

- Monsieur Robert Heirens, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales	125
- Monsieur Frank Schuller, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales	125
- Monsieur Georges Wickler, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales	125
- Monsieur Robert Mathes, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500

Sur ce, les comparants ont pris les résolutions suivantes

- ils décident de dissoudre et de liquider la société,
- ils déclarent que la société a cessé toutes ses activités et en conséquence ils prononcent sa dissolution,
- ils donnent pleine et entière décharge aux gérants,
- ils déclarent que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'ils répondront encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes. Tous les actifs de la société leur sont transférés au prorata de leur participation, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.
- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.
- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Heirens, F. Schuller, R. Mathes, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2007, Relation: MER/2007/907. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juillet 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007086474/232/52.

(070095700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

FleetCor Technologies Operating Company - CFN Holding Co, Société en nom collectif.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.519.

In the year two thousand and six, on twenty-ninth September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY - CFN HOLDING Co. S.e.n.c., a société en nom collectif (general corporate partnership), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register), incorporated pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on September 25, 2006 (the Partnership).

To this end, there appeared:

- FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the law of the state of Georgia, the United States of America, having its principal office address at PO BOX, 1850 Covington, LA 70433, the United States of America, registered with the Georgia Secretary of State, Division of Corporations, under the control number 0465564, holding 9,500 (nine thousand five hundred) partnership interest of the Partnership and

- CFN HOLDING Co., a company duly incorporated and validly existing under the law of the state of Delaware, the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, the United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the file number 3690397, holding 500 (five hundred) partnership interest of the Partnership;

both here represented by Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of powers of attorney.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy holder requests the notary to act that:

(i) The 10,000 (ten thousand) partnership interests, representing the whole capital of the Partnership, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been duly informed.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the capital of the Partnership by an amount of EUR 1 (one euro) so as to raise it from its current amount of EUR 137,500 to EUR 137,501 by the issuance of 1 (one) new partnership interest of the Partnership;

2) Subscription, intervention and payment of the new partnership interests, by a contribution in kind consisting of the sole share of FLEETCOR UK ACQUISITION LIMITED HELD BY FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC;

3) Amendment to the article 6 of the articles of association of the Partnership in order to reflect the increase of the partnership capital;

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing partners, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the capital of the Partnership by an amount of EUR 1 (one euro) so as to raise it from its current amount of EUR 137,500 to EUR 137,501 by the issue of 1 (one) new partnership interest of the Partnership.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of EUR 1 (one euro) by a contribution in kind of the sole share of FLEETCOR UK ACQUISITION LIMITED, a private limited liability company duly incorporated and validly organised under the laws of England and Wales, and having its registered office at 9 Cheapside, EC2V 6AD London, United

Kingdom, registered with the Companies House under number 05859403 («UKL») held by FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC, such contributed share representing 100% of the share capital of the said company.

Intervention - Subscription - Payment

FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 1 (one euro) by subscribing to 1 (one) new partnership interest of the Partnership and to have it fully paid up by a contribution in kind consisting of 1 (one) share of UKL, such contributed share representing 100 % of the share capital of UKL.

The partnership interest has been fully paid up through a contribution in kind consisting of shares as defined in Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Evaluation

The value of this contribution in kind is of EUR 1 (one euro).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a copy of the shareholders' register of UKL evidencing the current number of shares and their current ownership in favour of FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC, remaining here attached.

Effective implementation of the contribution

FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC, is the sole registered owner of the sole share of UKL (the «Share»);
- the Share is in registered form and is fully paid up;
- the Share is free and clear of any lien, charge and encumbrance of any nature or kind whatsoever;
- the Share is not the object of a dispute or claim;
- the Share is freely transferable, with all the rights attached thereto;
- UKL is duly created and validly existing under the laws of England and Wales; and
- to its knowledge, UKL is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the said company at the date hereof, which could lead to such court proceedings.

Fixed rate Tax exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg general corporate partnership by contribution in kind consisting of 100% of the shares of a company having its registered office or effective management seat in the European Union, whereby the Partnership will hold 100% of the shares of this company as sole shareholder, the Partnership expressly requests to benefit from the exemption provided for by the article 4-2 (four-two) of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Declaration

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 4-2 of the law of December 29, 1971 in order to obtain the capital duty exemption of the contribution in kind and states explicitly that these conditions are fulfilled, on sight of relevant documents, further to the comments and explanations exposed to him and considering the context of such operation.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the share constituting the contributed asset has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, the Partners resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Partnership to read as follows:

« **Art. 6. Partnership Capital.** The partnership capital is set at EUR 137,501 divided into 10,001 (ten thousand one) partnership interests fully paid-up.

The partnership capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the general meeting of partners taken unanimously.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société en nom collectif FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY - CFN HOLDING Co. S.e.n.c., ayant son siège social au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 septembre 2006 (la Société).

Ont comparu:

- FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC, une société de droit américain (Georgie), ayant son siège social au PO BOX, 1850 Covington, LA 70433, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Georgia Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro 0465564, propriétaire de 9.500 (neuf mille cinq cents) part d'intérêts de la Société; et

- CFN HOLDING Co., une société de droit américain (Delaware), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Comté of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro 3690397, propriétaire de 500 (cinq cents) part d'intérêts de la Société;

chacune d'elles ici représentée par Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu de procurations données sous seing privé.

Ledites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

(i) Toutes les 10.000 (dix mille) parts d'intérêts, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1 (un euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 137.500 à EUR 137.501 par l'émission d'une nouvelle part d'intérêts de la Société;

2. Souscription, intervention et paiement de la nouvelle part d'intérêts, par un apport en nature de la seule action de FLEETCOR UK ACQUISITION LIMITED détenue par FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés existants, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1 (un euro) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 137.500 à EUR 137.501 par l'émission d'une nouvelle part d'intérêts.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de EUR 1 (un euro) par un apport en nature de la seule action de la société FLEETCOR UK ACQUISITIONS LIMITED, une société à responsabilité limitée dûment constituée et organisée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 9 Cheapside, EC2V 6 AD Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 05859403, («UKL») détenue par FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC, l'action apportée représentant 100% du capital social de ladite société.

Intervention- souscription- paiement

FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC, représentée par son mandant, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de EUR 1 (un euro) par souscription à la nouvelle part d'intérêts de la Société et de l'avoir pleinement libérée par apport en nature de la seule action de UKL, cette action apportée représentant 100% du capital social de UKL.

La part d'intérêts a été intégralement libérée par apport en nature d'actions telles que définies à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption de droit d'apport.

87753

Evaluation

La valeur de cet apport en nature est évaluée à EUR 1 (un euro).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'une copie du registre des actionnaires de UKL attestant de la propriété de l'action apportée en faveur de FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC, restant ci-après annexée.

Mise en œuvre effective de l'apport

FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC, souscripteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- FLEETCOR TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY, LLC est le seul propriétaire de l'action de UKL apportée (l'«Action»);

- L'Action est nominative et entièrement libérée;

- L'Action est libre de tout privilège, charge, hypothèque de quelque nature que ce soit;

- L'Action ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

- L'Action est librement transférable, avec tous les droits y attachés;

- UKL est dûment constituée et légalement existante conformément au droit du Royaume-Uni; et

- à sa connaissance, UKL ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de le souscripteur à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires.

Requête en exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit de l'augmentation de capital social d'une société en nom collectif de droit luxembourgeois par apport en nature de 100% des actions d'une société ayant son siège social ou son siège de direction effective au sein de l'Union Européenne, à la suite de laquelle la Société détiendra 100 % des actions de cette société en qualité d'actionnaire unique, la Société requiert expressément l'exemption prévue par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée qui prévoit une exemption de droit d'apport dans un tel cas.

Déclaration

Le notaire déclare qu'il a vérifié l'existence des conditions listées à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 afin d'obtenir l'exemption de droit d'apport et déclare explicitement que ces conditions sont remplies au regard des documents pertinents, suite aux commentaires et explications qui lui ont été fournis et en considérant le contexte d'une telle opération.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle du bien apporté a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, les associés ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art.6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 137.501 (cent trente-sept mille cinq cent un euros), divisé en 10.001 (dix mille une) parts d'intérêts entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 octobre 2006, vol. 438, fol. 41, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007086627/242/206.

(070096429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine), Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.915.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085820/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05924. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

L & N S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.677.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085815/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05929. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Gand Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.836.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of June,

Before us M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., a private limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B105 680, here represented by Mrs Sylvie Lexa, private employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of GAND LUX S. à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers

and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Adrian Braimer-Jones, Manager, born in Nairobi (Kenya) on 16th September, 1958, with professional residence at 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ London,
 - Mr Ely Michel Ruimy, Director, born in Casablanca (Morocco) on 31st December, 1964, with professional residence at 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ London.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the party appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro B105 680, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement à L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise

de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de GAND LUX S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., pré-mentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Adrian Braimer-Jones, Manager, né à Nairobi (Kenya) le 16 septembre, 1958, résidant professionnellement à 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres,

- Mr Ely Michel Ruimy, Directeur, né à Casablanca (Maroc) le 31 décembre, 1964, résidant professionnellement à 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, LAC/2007/16419. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007087279/202/334.

(070097414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

EPX Holding SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 52.738.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087141/2193/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Radical Mode S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 129.839.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Madame Maria Olivia Machado Oliveira, gérante, née à Cedofeita, le 18 octobre 1970, urbanização Gaivota, entrada 80, 3 esquerda, Azurara, 4760 Vila do Conde (Portugal).

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de RADICAL MODE S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation des boutiques de mode, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la vente de vêtements, chaussures pour adulte et enfant, en ce compris l'importation et l'exportation des articles de confection, de textiles et des bijoux de fantaisie, accessoires et maroquinerie, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à cette activité.

En général elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes opérations connexes ou similaires de nature à favoriser et ou compléter l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Maria Olivia Machado Oliveira, préqualifiée. Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (EUR 750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique a pris en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Madame Maria Olivia Machado Oliveira, préqualifiée.

La société est engagée par la signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal la comparante déclare être la bénéficiaire réelle des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire,

Signe: O. Machado Oliveira, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 18 juillet 2007, Relation: REM/2007/1450. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007087283/218/62.

(070097424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Victoria Promotion Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.551.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085812/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05930. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pubart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 96.913.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085811/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05931. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Atlas Investment Company 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.808.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh of June.

Before, Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

MALTA LUXEMBOURG HOLDINGS LTD., a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 85, St. John Street, VLT 1165 Valletta, Malta;

here represented by Renaud Graas, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Malta on June 7, 2007.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of ATLAS INVESTMENT COMPANY 1 S.à r.l. (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in the Grand Duchy of Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition,

development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at 18,000 (eighteen thousand) United States dollars (USD), represented by 18,000 (eighteen thousand) shares having each a nominal value of one (1.-) USD.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

MALTA LUXEMBOURG HOLDINGS LTD., prenamed eighteen thousand shares	18,000
Total: eighteen thousand shares	18,000

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of 18,000.- (eighteen thousand) USD is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

Estimate of costs

For the purpose of registration the share capital of eighteen thousand United States dollars (18,000.- USD) is valued at 13,478.- €.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 1,800.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3. The meeting appoints as manager(s) of the Company for a period of six years ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:

- Mr Henry Kelly, self-employed, rue J-P Lanter, 4, L-5943 Itzig, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Bodo Demisch, Managing Director, rue Nicolas Gredt, 16, L-1641 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Rolf Meinders, self-employed, Am Wald 9, D-26605 Aurich, Germany;

2. the registered office is established at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

3. In accordance with the prospectus of ATLAS SICAV-FIS, a fonds d'investissement spécialisé established as a société d'investissement à capital variable incorporated in the form of a société anonyme under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the following is appointed as external auditor for a period ending on the next annual general meeting of the shareholders:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the person appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le onze juin

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MALTA LUXEMBOURG HOLDINGS LTD., une société de droit maltais, avec siège social à 85, St. John Street, VLT 1165 La Valette, Malte;

ici représenté par Renaud Graas, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Malte le 7 juin 2007.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de ATLAS INVESTMENT COMPANY 1 S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont notamment comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 18.000,- USD (dix-huit mille dollars américains), représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- (un) USD chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du

conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

MALTA LUXEMBOURG HOLDINGS LTD., susmentionné, dix-huit mille parts sociales;	18.000
Total: dix-huit mille parts sociales	18.000

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 18.000,- (dix-huit mille) USD se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Évaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social de dix-huit mille dollars américains (18.000,- USD) est évalué à 13.478,- €.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.800,- €.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3. Sont nommés gérants pour une durée de six années prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des Associés à tenir en 2013:

- M. Henry Kelly, indépendant, rue J-P Lanter, 4, L-5943 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Bodo Demisch, Administrateur Délégué, rue Nicolas Gretd, 16, L-1641 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Rolf Meinders, indépendant, Am Wald 9, D-26605 Aurich, Allemagne;

2. le siège social de la société est établi à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et

3. Conformément aux termes du prospectus de ATLAS SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé organisée sous la forme d'une société anonyme de droit Luxembourgeois, ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., dont les siège social est établi au 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Graas, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007. Relation: LAC / 2007 / 12918. — Reçu 134,78 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007087264/212/382.

(070097016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Idaxis Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.805.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth day of July,

Before Us Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 65,906,

represented here by Mr Grégory Guissard, jurist, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 29 June 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I.- Name - Duration - Object -Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of IDAXIS INVESTMENT S.à r.l. (the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») as well as by the present articles of association (the «Articles»).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The corporate object of the Company is:

(i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may buy, rent, develop and sell real estate located in Luxembourg and abroad.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management - Board of Managers. The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the «Board of Managers»). The manager(s) need not be shareholder(s). The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General Meetings of Shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meeting of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI.- Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prenamed, hereby declares that it subscribes to all the five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the total share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All these five hundred (500) shares have been fully paid up by SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. by means of a payment in cash, so that the subscription amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2007.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at one (1).
2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following person as manager of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr Serge Krancenblum, M.B.A., born in Metz (France), on 8 October 1961, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq juillet,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 29 juin 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, ès-qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} .- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de IDAXIS INVESTMENT S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le «Président»).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra, respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblées Générales de l'Associé Unique/des Associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télégramme, télex ou e-mail).

Chapitre VI.- Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., susmentionnée, déclare souscrire toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes ces cinq cents (500) parts sociales ont été libérées entièrement par SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à un (1).
2. L'associée unique de la Société décide de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Serge Krancenblum, M.B.A, né à Metz (France), le 8 octobre 1961, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

3. L'associée unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 23, avenue Monterey, à L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Guissard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, LAC/2007/16781. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007087261/227/458.

(070097011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

LuxCruisers, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5219 Sandweiler, 17, rue Hamen.

R.C.S. Luxembourg F 6.991.

En date du 7 juillet 2007, lors de notre assemblée générale extraordinaire, nous avons modifié les articles suivants de nos statuts:

Art. 4. Le nombre de membres de l'ASBL est illimité et il ne pourra être inférieur à trois (3). L'a.s.b.l. comprend des membres actifs et elle peut avoir des membres d'honneur. Comme membres actifs seront nommés les propriétaires d'une CHRYSLER PT CRUISER ou membres du comité. Comme membres d'honneur toutes les personnes intéressées par les objectifs de l'a.s.b.l. Tout membre est éligible. Seul les membres actifs ont le droit de vote.

Art. 6. L'assemblée générale se compose des membres de l'a.s.b.l. Elle est valable si deux tiers (2/3) des membres actifs sont présents ou représentés par un membre actif. Elle se réunit au moins une fois par an et ce, sur convocation écrite, avec l'indication de l'ordre du jour, par le comité au moins 8 jours avant la date fixée par ladite assemblée.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus:

- elle élit les membres du comité;
- elle leur donne décharge de la gestion administrative et financière pour l'exercice écoulé;
- en plus, elle élit deux commissaires aux comptes, qui ne doivent pas nécessairement être membres de l'a.s.b.l.
- elle peut prendre toute initiative qui dépasse la gestion ordinaire de l'a.s.b.l.

Toute décision est prise par la majorité simple des voix présentes actives et conformément aux articles de la loi sur les a.s.b.l.

Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre actif à travers une procuration écrite. Un membre présent peut réunir au maximum quatre procurations à son nom.

Art. 8. La gestion de l'a.s.b.l. est confiée à un comité se composant de trois membres actifs au moins, élus par l'assemblée générale pour la période entre deux assemblées générales ordinaires. Les membres sortant du comité sont rééligibles.

La répartition des charges se fera au sein du comité. Ce comité représente l'a.s.b.l. dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Sandweiler, le 20 juillet 2007.

Pour le comité

LuxCruisers a.s.b.l.

Le Président du Club

T. Schmit

Référence de publication: 2007086476/7563/36.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08274. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

GI Solutions s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 48.734.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085822/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05922. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

W.P.M., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 102.653.

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise W.P.M. SA, ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le n° 102.653, constituée le 7 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1120 du 9 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C n° 1147 du 12 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Raymond Goebel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Melle Johana Bodart, employée privée dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cathy Bekemans, employée privée demeurant à Marbehan, Belgique. Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 50.000 actions représentant l'intégralité du capital social d'un montant de CHF 500.000 sont détenues par la société de droit mauricien W.M.G CORP qui est devenu propriétaire de l'entièreté des actions soit 100% du capital social et qui est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que WMG CORP déclare avoir connaissance des statuts et de la situation financière de la société W.P.M. SA et notamment des emprunts contractés et des dettes encourues et qu'elle reprend à sa charge tous les engagements financiers de W.P.M. SA.

IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1 ° Décision de mise en liquidation de la société
- 2 ° Nomination d'un liquidateur
- 3 ° Détermination des pouvoirs du liquidateur
- 4 ° Décharge donnée aux administrateurs
- 5 ° Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, de procéder à la dissolution anticipée de la société et à sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur avec effet immédiat:

Mme Cathy Bekemans, employée privée, demeurant Marbehan, Belgique, ici présente et qui accepte.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, intenter toutes actions en justice concernant ces dits intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration de la société sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombent.

Quatrième résolution

Les associés chargent le liquidateur de convoquer une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire devant le notaire, Maître Henri Hellinckx, afin de procéder à la liquidation définitive de la société.

Plus rien n' étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Goebel, J. Bodart, C. Bekemans, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2006, vol. 438, fol. 82, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007086477/242/68.

(070095293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Sequr S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.114.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007085801/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Erik Info Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 66.525.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007085800/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Merrill Lynch International Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2007

Mr Robert Fairbairn, Mr James Charrington, Mr Frank Le Feuvre, Mr Emilio Novela Berlin, Mr Geoffrey Radcliffe, Mr Jean-Claude Wolter, and Mr Donald Burke ont été réélus Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2008.

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l ont été réélus Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2008.

Pour MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS
THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH
Signatures

Référence de publication: 2007085528/1163/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Etamine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.426.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 28 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre;
- Henri Grisius, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5 Place Winston Churchill;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été élue comme nouveau Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007085527/635/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Altamira Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 51.715.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ALTAMIRA HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 26 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;
- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre;
- Henri Grisius, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5 Place Winston Churchill;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007085526/635/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Samaro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 23.905.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SAMARO HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 26 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;
- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre;
- Henri Grisius, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5 Place Winston Churchill;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007085525/635/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Gramado Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.585.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société GRAMADO HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 26 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;
- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre;
- Henri Grisius, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007085523/635/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Trans Action Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.426.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007

Première résolution

L'Assemblée après avoir délibérée décide à l'unanimité la révocation du Conseil d'Administration à effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée après avoir délibéré décide à l'unanimité de nommer aux postes d'administrateur:

- Monsieur Jean-Pierre Lafon, demeurant à L-5440 Remerschen, 94, Waistroos.
- Monsieur Philippe Lepretre, demeurant à L-5440 Remerschen, 77, route du Vin.
- Monsieur Xavier Dares, demeurant à LV-1011 Riga (Lettonie), A. Caka iela 66-22.

L'Assemblée après avoir délibérée decide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur délégué:

- Monsieur Jean-Pierre Lafon, demeurant à L-5440 Remerschen, 94, Waistroos,

lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans la cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

L'Assemblée après avoir délibéré decide à l'unanimité de nommer au poste de commissaire aux comptes:

- Monsieur Roger-Pierre Jerabek, demeurant professionnellement à L-3394 Roeser, 59, Grand rue.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signature

Le président

Référence de publication: 2007085535/814/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Hesper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5830 Alzingen, 23, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 85.022.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Alzingen le 25 juin 2007

Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée a procédé au renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

Administrateurs:

- Denise Godart-Wester, employée privée, demeurant à L-5830 Alzingen, 23, rue de Hesperange
- MAREDE S.C.I., Société Civile Immobilière, avec siège social à L-5830 Alzingen, 23, rue de Hesperange
- Hélène Godart-Wendel, sans état, demeurant à L-4479 Soleuvre, 26, rue des Prés.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer

Madame Denise Godart-Wester, demeurant à L-5830 Alzingen, 23, rue de Hesperange aux fonctions d'administrateur-délégué, qui peut par sa seule signature engager valablement la société.

L'assemblée confie le mandat de commissaire aux comptes de la société à Monsieur Marc Godart, étudiant, demeurant à L-5830 Alzingen, 23, rue de Hesperange.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin le jour de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2012.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Alzingen, le 25 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007085539/7888/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02435. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Bouwegaass SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 88.337.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2007 que,

1. celle-ci a décidé de reconduire aux fonctions d'administrateurs de la société les personnes suivantes:

- M. Louis-Marie Piron, demeurant à Frêne, 5, B-6852 Opont
- M. Jean-Luc Son, demeurant à Rue des Pommiers, 10, B-1348 Louvain-La-Neuve
- M. Philippe Boulard, demeurant à Rue Lafayette, 25, B-5580 Rochefort

Les mandats confiés commencent le 5 juin 2007 pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

2. celle-ci a nommé à la fonction de commissaire, la société TP MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SA, avec siège social à 23, Grand-Rue, L-8372 Hobscheid, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous le n° B 62.998. Le mandat confié commence le 5 juin 2007 et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en l'an 2013.

Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2007 que:

1. M. Jean-Luc Son a été nommé administrateur délégué de la société. Le mandat confié commence le 5 juin 2007 pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

2. La société est valablement engagée en toute circonstance par la signature individuelle de M. Jean-Luc Son.

Strassen, le 12 juillet 2007.

Pour la société

P. Boulard

Administrateur

Référence de publication: 2007085540/2407/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Banque Safra - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.133.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 mai 2007 que:

1. Sont membres du conseil d'administration avec effet au 8 mai 2007 pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2008;

Messieurs

Jorge A. Kininsberg, 10A, boulevard Joseph II L-2018 Luxembourg

Gilbert Ribeira, 10A, boulevard Joseph II L-2018 Luxembourg

Carlos Alberto Vieira, 2100 Av. Paulista 01310-930 São Paulo

J. Inacio Puga, 2100 Av. Paulista 01310-930 São Paulo

2. Est nommé à la gestion journalière de la BANQUE-SAFRA LUXEMBOURG avec effet au 8 mai 2007 pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2008:

Monsieur Jorge A. Kininsberg, 10A, boulevard Joseph II L-2018 Luxembourg

3. Est nommée à la fonction de réviseur pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire en 2008

S.à.r.l. DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007085551/2339/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03403. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Hesper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5830 Alzingen, 23, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 85.022.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 juillet 2007

Le Conseil d'Administration, conformément aux pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HESPER S.A. du 25 juin 2007, délibérant valablement en date du 7 juillet 2007, nomme Madame Denise Godart-Wester, employée privée, demeurant à L-5830 Alzingen, 23, rue de Hesperange, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Alzingen, le 7 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007085538/7888/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07830. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Cerix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.858.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 26 juin 2007

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Pierre Metzler et Maître François Brouxel est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085552/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Ideal Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.262.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2007

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de Monsieur Fernand Reiners et a nommé Monsieur Roman Mertens, Administrateur pour la durée d'un an.

L'Assemblée a par ailleurs reconduit, à l'unanimité, le mandat d'Administrateur de Messieurs Martin Stürner et Thomas Amend ainsi que celui du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Martin Stürner, Président

(résidant professionnellement à D-61440 Oberursel, 2, Adenauerallee)

Thomas Amend

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Roman Mertès

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007085604/7/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

PEH Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.128.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2007

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de Monsieur Fernand Reiners et a nommé Monsieur Roman Mertès, Administrateur pour la durée d'un an.

L'Assemblée a par ailleurs reconduit, à l'unanimité, le mandat d'Administrateur de Messieurs Stefan Mayerhofer et Thomas Amend ainsi que celui du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Stefan Mayerhofer, Président

(résidant professionnellement à D-80333 München, 8, Max-Joseph Strasse)

Thomas Amend

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Roman Mertès

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007085605/7/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04608. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Merrill Lynch Master Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.381.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2007

Mr Frank P. Le Feuvre, Mr Geoffrey Radcliffe and Mr Jean-Claude Wolter ont été réélus Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2008.

DELOITTE S.A. ont été réélus Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERRILL LYNCH MASTER SERIES

THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH

Signatures

Référence de publication: 2007085530/1163/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Gesteam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.428.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 28 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;
- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre;
- Henri Grisius, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5 Place Winston Churchill;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

A été élue comme nouveau Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007085522/635/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Terbex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.860.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 26 juin 2007

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Pierre Metzler et Maître François Brouxel est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085554/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05183. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Ondafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 54.416.

—
Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085658/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04263. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Aequi-Libria Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7335 Heisdorf, 3, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 78.687.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085638/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07061. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Atmosfaehr S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.790.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085641/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07263. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Cram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 71.157.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085660/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05390. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

S.C Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 40, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 129.838.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Luis Americo Correia, chauffeur, demeurant à L-4640 Differdange, 40, avenue d'Oberkorn.
- 2.- Madame Julia Maura Sabino Dos Santos, ouvrière, demeurant à L-4640 Differdange, 40, avenue d'Oberkorn.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de S.C TRANS S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet le transport national et international avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre (EUR 124,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Luis Americo Correia, prénommé	50
2.- Madame Julia Maura Sabino Dos Santos, prénommée	50
Total: cent parts sociales	100

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel comprenant une camionnette de marque Renault, matricule 53-92-SI 6, type AE 420 TI 19T, No de châssis VF611GZA100014227, dont l'estimation a été faite par les futurs associés sous leur unique responsabilité, lequel état après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

87790

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luis Americo Correia, prénommé.

Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Julia Maura Sabino Dos Santos, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-4640 Differdange, 40, avenue d'Oberkorn.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Correia Americo, J.M. Sabino Dos Santos, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2007. Relation: EAC/2007/7281. — Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007087281/203/87.

(070097420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Sita Software SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4602 Niedercorn, 220, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007085807/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2007, réf. DSO-CG00134. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070094552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Sunford Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.599.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007085789/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03869. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Rasec International, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 116.166.

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin, à treize heures.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue un assemblée générale extraordinaire de la société de la société RASEC INTERNATIONAL, société anonyme, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 116.166, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1360 du 14 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés par actes du même notaire Gérard Lecuit:

- en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1391 du 19 juillet 2006;
- en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 mars 2007.

L'assemblée générale extraordinaire des associés est ouverte par Monsieur Patrick Gentil, demeurant à F-75017, Paris, 5, rue de Logelbach, France, en qualité de président.

Le président nomme secrétaire Monsieur Jean-Francis Bretelle, directeur de société, demeurant à F-75007 Paris, 7, rue Vaneau, France.

L'assemblée élit scrutateur Maître Eric Sublon, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par la mandataire représentant les associés, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence et aux certificats de blocages, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 29.319.000,- (vingt-neuf millions trois cent dix-neuf mille euros) sont présents ou représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société afin qu'elle soit tenue le 28 juin de chaque année;

2. Modification de l'article 16 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale ordinaire de la Société se tiendra annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il peut être indiqué dans la convocation, le 28 juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale aura lieu le prochain jour ouvrable à la même heure et au même endroit.»

3. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société afin qu'elle soit tenue le 28 juin de chaque année.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale ordinaire de la Société se tiendra annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il peut être indiqué dans la convocation, le 28 juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale aura lieu le prochain jour ouvrable à la même heure et au même endroit.»

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président a mis fin à la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Gentil, J.-F. Bretelle, E. Sublon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2007, Relation GRE/2007/2970. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007087217/231/65.

(070096775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Evrax Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Le bilan consolidée au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007085790/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02748. - Reçu 92 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Lotri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.259.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOTRI INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085788/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06446. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Socafe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 8, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 65.563.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085813/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05933. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.
